



CAISSE DE PENSION BERNOISE
Version abrégée du rapport annuel 2013



Avec un rendement net de 9,3 %, la Caisse de pension bernoise (CPB) a réalisé en 2013 un excellent résultat des placements. Grâce à cela, le découvert s'est réduit de 500 millions de francs, ce qui est réjouissant, et le degré de couverture a passé de 78,8 % à 83,4 %. On ne pouvait guère s'attendre à un tel résultat après que l'année précédente (2012), un rendement net de 8,7 % avait déjà réalisé. La performance des placements de 2013 est principalement due aux bénéfices de cours sur les actions. Le niveau des taux d'intérêts est resté insuffisamment bas et limite pour longtemps les possibilités futures de rendement de la CPB sur le marché. La CPB a réagi face à cet état de fait l'année passée déjà en diminuant le taux d'intérêt technique.

Les travaux relatifs à la loi sur les caisses de pension (projet Futura) et les travaux préparatoires de sa mise en œuvre ont constitué l'année passée également le thème dominant des tâches de la commission administrative et du secrétariat.

Le Grand Conseil du canton de Berne a adopté le 9 septembre 2013 la loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC). La LCPC signifie pour les assurés de la CPB qu'ils vont passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations et que l'âge ordinaire de la retraite va être relevé, passant de 63 à 65 ans. Afin de réduire la lacune de couverture (assainissement), le canton reconnaît une dette calculée sur la base du capital de couverture manquant des bénéficiaires de rentes. La lacune de couverture restante doit être comblée dans un délai de 20 ans par des cotisations de financement supplémentaires des employés et des employeurs. En plus de ce projet principal, le Grand Conseil a adopté une proposition subsidiaire qui prévoit une reconnaissance de dette moins élevée ainsi qu'une répartition par moitié des cotisations de financement, ce qui, par rapport au projet principal, entraînerait des cotisations de financement plus élevées pour les assurés et pour les employeurs.

Un référendum a malheureusement été lancé contre la LCPC. Les électeurs bernois se prononceront le 18 mai 2014 sur le projet principal et sur la proposition subsidiaire de la LCPC. Si un « double non » devait sortir des urnes, l'actuelle Loi sur la Caisse de pension bernoise (LCPB) serait maintenue en vigueur. Selon les dispositions du droit fédéral, la CPB doit dans ces conditions prendre sans délai des mesures d'assainissement afin d'atteindre un degré de couverture de 100 % dans un délai de 10 ans. Cela ne sera faisable que moyennant des diminutions considérables des prestations au détriment des assurés et des cotisations d'assainissement correspondantes.

La votation à venir du 18 mai 2014 représente un défi supplémentaire pour toutes les instances impliquées de la CPB. Il faut en effet planifier toute une série de travaux préparatoires pour les trois issues possibles du scrutin afin que la CPB puisse mettre en œuvre des mesures rapides, claires et transparentes.

«Les meilleures choses dans la vie ne sont pas celles que l'on troque contre de l'argent.»

Albert Einstein

Les collaboratrices et collaborateurs de la CPB étaient et sont particulièrement sollicités dans le cadre des travaux de mise en œuvre de la LCPC. La mise en place d'un système informatique remplissant les nouvelles exigences de la comptabilité des assurés est au centre des préoccupations. Ces travaux se traduisent également par une légère augmentation des charges administratives. Malgré une augmentation de 162 à 173 francs par membre en raison du projet, nous faisons à cet égard toujours partie des toutes meilleures caisses. Les frais de gestion de fortune de 5 centimes par 100 francs constituent un record absolu.

L'organe paritaire de la CPB, la commission administrative, a connu un changement significatif avec les départs de François Frôté (représentant des employeurs, 7 années de fonction) et Roland Seiler (représentant des affiliés, 20 années de fonction). Que ces deux messieurs soient ici vivement remerciés pour leur engagement en faveur de la CPB et de ses assurés.

Durant ses 20 années de fonction, Roland Seiler a depuis l'acquisition du statut d'autonomie par la CPB en 2003 représenté les intérêts des assurés à l'occasion d'exactly 150 séances de la commission administrative. Pendant environ 16 ans, il a également été membre du comité des placements et a contribué à prendre des décisions de placement souvent délicates. Il a par ailleurs assumé pendant trois périodes de fonction la présidence de la commission administrative et il a présidé pendant au total cinq périodes administratives le comité des placements et le comité de révision. Cette prestation impressionnante tout au long de ces 20 années a été fournie en parallèle à ses fonctions de secrétaire (1993–2004) et de président (2004–2008) de l'Association du personnel de l'Etat de Berne (APEB) et de représentant du PS au Grand Conseil du canton de Berne (1986–2002).

Je remercie au nom de la commission administrative toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ainsi que la direction pour la prestation fournie l'année passée, ainsi que pour leur engagement inlassable en faveur d'une CPB prospère et ouverte sur l'avenir.

Berne, mars 2014

CAISSE DE PENSION BERNOISE

Roland Kobel

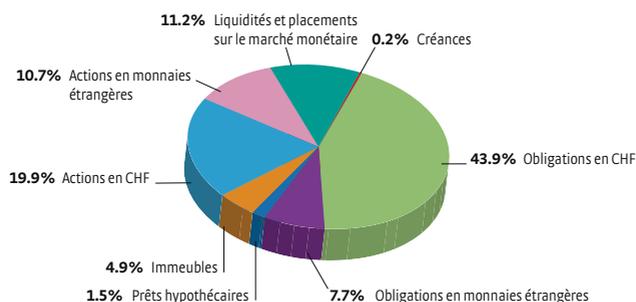
Président de la commission administrative

Bilan au 31.12.

Actif	2013 en mio. CHF	en %	2012 en mio. CHF	en %
Placements	10'494.3	100.0	9'650.0	100.0
Liquidités et placements sur le marché monétaire	1'180.5	11.2	1'062.0	11.0
Créances	22.8	0.2	24.5	0.3
Obligations en CHF	4'603.4	43.9	4'300.5	44.5
Obligations en monnaies étrangères	807.1	7.7	764.3	7.9
Prêts hypothécaires	155.3	1.5	149.6	1.6
Immeubles	513.8	4.9	400.3	4.1
Actions en CHF	2'093.3	19.9	1'927.9	20.0
Actions en monnaies étrangères	1'118.1	10.7	1'020.9	10.6
Placements chez l'employeur	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte de régularisation actif	4.3	0.0	3.5	0.0
Total actif	10'498.6	100.0	9'653.5	100.0

Passif	2013 en mio. CHF	en %	2012 en mio. CHF	en %
Dettes	3.7	0.0	1.8	0.0
Prestations de libre passage et rentes	2.2	0.0	0.0	0.0
Autres dettes	1.5	0.0	1.8	0.0
Compte de régularisation passif	16.5	0.2	17.6	0.2
Réserve de contributions de l'employeur	0.4	0.0	0.5	0.0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	12'570.0	119.7	12'225.6	126.7
Assurés actifs	5'643.0	53.7	5'578.6	57.8
Retraités	5'638.0	53.7	5'394.1	55.9
Provisions techniques	233.3	2.2	175.1	1.8
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique des actifs de 3,5 % à 2,5 %	1'055.7	10.1	1'077.8	11.2
Réserve de fluctuation de valeurs	0.0	0.0	0.0	0.0
Découvert	-2'092.0	-19.9	-2'592.0	-26.9
Situation en début de période	-2'591.9	-24.7	-1'426.3	-14.8
Excédent des charges (-) / produits (+)	499.9	4.8	-1'165.7	-12.1
Total passif	10'498.6	100.0	9'653.5	100.0

Structure de la fortune au 31.12.2013



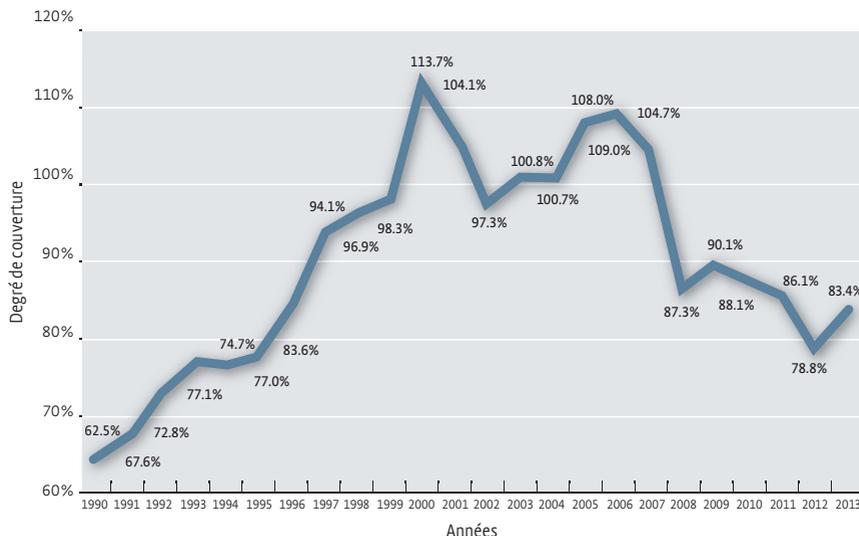
Compte d'exploitation du 1.1. au 31.12. (abrégé)

	2013		2012	
	en mio. CHF		en mio. CHF	
Compte d'assurance				
Cotisations et apports ordinaires et autres	477.3		516.4	
Cotisations des salariés	190.1		201.4	
Contributions des employeurs	270.2		298.5	
Primes uniques et rachats	17.0		16.5	
Prestations d'entrée et remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	246.6		238.5	
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		723.9		754.9
Prestations réglementaires	-464.0		-446.8	
Rentes de vieillesse	-328.6		-311.9	
Rentes de survivants	-54.8		-54.4	
Rentes d'invalidité	-35.3		-34.9	
Autres prestations réglementaires	-19.1		-21.5	
Prestations en capital à la retraite, au décès et à l'invalidité	-26.2		-24.1	
Prestations de sortie	-296.8		-270.9	
Prestations de libre passage en cas de sortie	-270.9		-242.6	
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-25.9		-28.3	
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-760.8		-717.7
Constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-344.4		-1'960.5
Charges d'assurance (cotisations au fonds de garantie)		-2.1		-1.9
Résultat net de l'activité d'assurance		-383.4		-1'925.2
Compte de fortune				
Résultat net des placements	891.4		767.0	
Résultat des placements	896.1		773.4	
Frais de gestion de fortune	-4.7		-6.4	
Frais d'administration	-8.3		-7.6	
Autres produits	0.2	883.3	0.1	759.5
Excédent des charges (-) / produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		499.9		-1'165.7
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		0.0		0.0
Excédent des charges (-) / produits (+)		499.9		-1'165.7

Financement

A partir du 1^{er} janvier 2010, la CPB finance les prestations au moyen de cotisations périodiques représentant 21,0 % du gain assuré (employé: 9,2 %, employeur: 11,8 %) et de cotisations variables en fonction de l'âge de l'assuré/e (entre 220 et 500 % de l'augmentation du gain assuré).

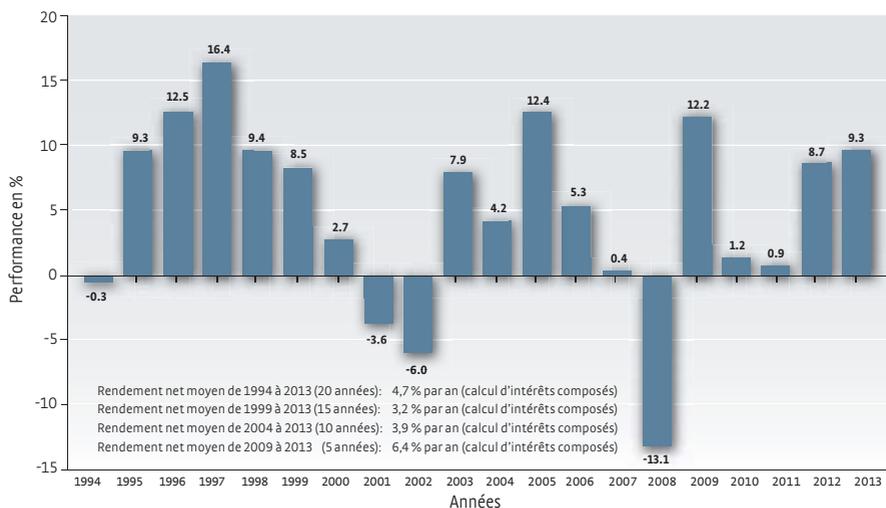
Evolution du degré de couverture de 1990 à 2013



Jusqu'à 2008, les calculs se fondaient sur un taux d'intérêt technique de 4 %, chiffre qui a été réduit à 3,5 % le 31 décembre 2009. Par conséquent, le degré de couverture est légèrement descendu, malgré l'augmentation simultanée des cotisations. Le taux d'intérêt technique a de nouveau été réduit le 31 décembre 2012 et se situe à 2,5 %.

Grâce à la remontée des cours sur les principaux marchés d'actions, il a été réalisé en 2013 des rendements supérieurs à la moyenne. Le rendement net de 9,3 % réalisé par la CPB a ainsi été lui aussi nettement supérieur aux prévisions de la stratégie de placement. Grâce à l'excédent de rendement de 500 millions de francs, la lacune de couverture a diminué de 2'592 millions de francs à 2'092 millions de francs. Le degré de couverture a passé de 78,8 % (fin 2012) à 83,4 %.

Performance annuelle / Rendement net de 1994 à 2013



Membres

Assurés actifs	31. 12. 2013	31. 12. 2012
Assurance-rente	34'575	34'254
Assurance-risque	255	360
Total des assurés actifs	34'830	34'614

Bénéficiaires de rentes		31. 12. 2013	31. 12. 2012
Hommes:	Rentes de vieillesse	5'546	5'327
	Rentes de viduité	163	146
	Rentes d'orphelin	59	54
	Rentes d'invalidité	295	309
	Rentes pour enfant	160	164
	Autres rentes	29	21
Femmes:	Rentes de vieillesse	4'090	3'798
	Rentes de viduité	1'952	1'934
	Rentes d'orphelin	59	63
	Rentes d'invalidité	473	506
	Rentes pour enfant	195	217
	Autres rentes	13	11
Total des bénéficiaires de rentes		13'034	12'550

Organes

Etat du 8 janvier 2014

Assemblée des délégués des assurés (ADA)

Wildi Arnold, Toffen, président
Röthlisberger Claude, Reconvilier,
vice-président

Bureau de l'assemblée des délégués
en plus de la présidence de l'ADA:

Aeby Otto, Neuenegg
Brassel Anna Regula, Berne
Frauenfelder Erich, Thoune

Commission administrative

Représentation des employeurs

Kobel Roland, Bellmund, président
Bolinger Gerold, Winterthur
Dr Matthey de l'Endroit André, Stettlen
Nobel-Zbinden Beatrice, Gümligen
Schütz Baumgartner Barbara, Berthoud

Représentation des affiliés

Kunz Peter, Säriswil, vice-président
Frost-Hirschi Andrea, Spiez
Käser Hans-Ulrich, Berne
Musy Pierre-André, Aegerten
Dr Seiler Beat, Berne

Direction

Schwander Hansjürg, Tschugg, directeur
Wiedmer Hans-Peter, Cormondes, directeur adjoint
Sutter Ruth, Belp, vice-directrice (à partir du
1^{er} juin 2013)

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG, Berne

Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Schnider Martin (ABCON AG), Berne

Le rapport annuel détaillé et les comptes annuels de l'année 2013 ainsi qu'une plus ample documentation peuvent être commandés auprès de la CPB, Schläflistrasse 17, 3000 Berne 25 (tél. 031 633 44 27) ou téléchargés sous www.cpb.ch.